La prof de TD droit a t elle le droit de me virer définitivement de cours

Par **Sali**, le **02/10/2024** à **18:05**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'ai beaucoup de questions sur ce que la prof a fait et dont je ne suis pas sur quelle en avait le droit.

Je l'accorde je suis arrivé en retard de 30 min car il y avait un accident sur la route, mais j'ai quand même voulu tenter d'entrer en cours de TD de droit administratif. Je dis "Bonjour, désolée du retard puis je rentrer ce a quoi elle répond non "sans surprise. Je lui demande alors si c'est possible de récupérer le fascicule de TD et elle me dit non mademoiselle c'est pour les personnes présentes donc sortez (Alors qu'on un devoir a rendre la semaine prochaine dessus) . Je lui demande si mon absence est comptais , car il y avait un évènement a la Fac qui banalise les cours (Donc pas obligé d'aller cours) . Elle me dit nn je sais pas ce que c'est et "JE M'EN FOUS DONC SORTEZ" . Je lui dis ok et je ferme la porte en claquant je l'avoue.

A la fin du cours je suis quand même venu la voir pour m'excuser elle me dit , j'ai pas envie de vous entendre donc sortez, ça sert a rien de venir je ne veux plus de vous dans mon groupe de TD donc changer de groupe !! Je lui dis d'accord très bien mais laisse moi m'exprimer svp . Elle me répond " JE NE VOUS AUTORISE PAS A VOUS EXPRIMER, J'EN AI LE DROIT DONC MNT SORTEZ!!" ELLE SE LEVE ET FERME LA PORTE SUR MOI , EN ME POUSSANT VIA la porte !!!!!!!

Que faire sachant que je suis également en tort pour au début être arrivé en retard et avoir " claqué" la porte

Par **Lorella**, le **02/10/2024** à **20:02**

[quote]
Je l'accorde je suis arrivé en retard de 30 min car il y avait un accident sur la route

[/quote]

Ce sont des choses qui arrivent les aléas.

A moins que cela vous arrive souvent, la prof est implacable.

Par **Sali**, le **02/10/2024** à **20:05**

Non , justement en 3 ans a la Fac ça ne met jamais arrivé !!!

Merci quand même pour la réponse

Par **D-Fens**, le **02/10/2024** à **22:33**

Je vais faire mon vieux réac', mais... comment peut-on être étudiant et écrire ainsi ? C'est révoltant.
Au-delà de la L1, je vous aurais viré de mon cours pour ce simple motif ! ?

Dans le cas présent, la réaction du professeur est présentée comme excessive, mais nous n'avons que votre version des faits. Nous ignorons par exemple s'il y a eu d'autres incidents ou comportements de votre part qui auraient pu auparavant indisposer le professeur. Certaines choses peuvent vous paraître normales ou légitimes, alors qu'elles ne le sont pas et contreviennent aux conventions et usages. Cela a pu provoquer un agacement, qui a explosé, en quelque sorte, à ce moment-là.

Par exemple, une orthographe et une syntaxe correctes font partie de ces conventions dont je parle. Si vous ne les respectez pas, vous serez souvent mal reçu. C'est inévitable, en particulier dans un milieu académique.

Il me semble que le chargé de TD (qui n'est pas forcément "professeur" ah ah) est tout à fait en droit de refuser un étudiant en classe. En général, à l'université, l'enseignant est plutôt souverain sur ces questions. Mais je ne me fonde là que sur mon expérience, je préfère laisser les professionnels répondre pour le point de vue strictement légal.

Par **Crazy student**, le **03/10/2024** à **04:41**

Hello,

je trouve la réaction du chargée de TD légèrement excessive. Bien entendu ce n'est jamais plaisant d'accueillir un étudiant en retard de plusieurs dizaines de minutes. Mais de tout même la réaction est exagérée. Pour le reste je vous conseille de vous diriger vers votre scolarité.

Je ne sais pas quelle fac vous êtes mais en général en L2 il y'a plusieurs chargés de travaux dirigés; donc si cette personne ne veut plus vous accueillir en classe le plus simple serait de demander à changer de groupe tout simplement. Si cela n'est pas possible rapprocher vous de votre enseignant pour trouver une solution. Après tout vous ne pouvez pas passer le reste de l'année sans TD...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2024** à **07:36**

Bonjour

Je sais que certains chargés de TD sont parfois au bout du rouleau avec la pression de la thèse, mais ça n'excuse pas tout !
J'ai été moi même chargé de TD et je n'ai jamais traité un étudiant de cette façon.

Je vous conseille d'en parler calmement avec l'enseignant qui assure le CM. Insistez bien sur la cause de votre retard.

Je rejoins Crazy Student sur l'opportunité de changer de groupe car il risque d'y avoir un malaise lors des prochaines séances.

Par **Lorella**, le **03/10/2024** à **12:46**

D-Fens

Sur le niveau de français des étudiants à l'université, force est de constater qu'il s'est dégradé au fil du temps. Une enseignante en parlait il y a quelques jours à la TV. Elle disait l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, ce n'est pas simplement pour faire beau. Tout cela permet aussi de construire sa pensée. Confondre des mots entraîne des contre-sens... Dans les métiers du droit, c'est encore plus grave.

La faute à qui ?

Ainsi selon les chiffres du collectif Sauver les lettres, un jeune diplômé des années 2020 aura reçu pendant ses années de primaire et de collège 600 heures de cours de français de moins que les ados des années 70 - soit l'équivalent de deux années d'enseignement perdues pour cette discipline.

Mais aussi parce qu'ils ne lisent pas.

L'Intelligence Artificielle générative ne va pas arranger les choses.

https://www.leparisien.fr/etudiant/examens/si-on-compare-avec-la-generation-precedente-il-y-a-25-ans-le-niveau-a-baisse-les-etudiants-cumulent-les-fautes-en-francais-CDBKTSC7CFDYXA42IMSIB6AQMY.php

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés